

Nouméa, le 22 Octobre 2002

SERVICES DES MINES

B.P. 465
98845 NOUMEA CEDEX

Objet : Note d'inspection du 28 Août 2001.

Réf. : Votre courrier N° 3160-DICTE/3014/JC

ARRIVÉE SERVICE DES MINES	
Le	24 OCT. 2002
N° 4031	

Monsieur,

Nous avons bien pris note des remarques que vous avez formulées dans votre courrier en référence, et nous avons pris les dispositions suivantes :

1. Cabine de peinture :

- Travaux de mise en conformité de l'installation électrique programmés en semaine 45.
- Rallonge de la cheminée de la cabine d'environ 1.5 mètres programmée en semaine 48.

2. Atelier de travail du verre :

La zone a été réaménagée afin de déplacer les stockages de solvant à l'étage inférieure et toutes matières inflammables à plus de 4 mètres des flammes de chalumeaux.

3. Atelier matières plastiques :

Il est difficile de modifier la construction complète de l'atelier car faisant partie intégrante du dock.

Par contre, nous isolerons cette zone par compléments fibro ciment de toutes autres zones comportant des points chauds autant que nécessaire.

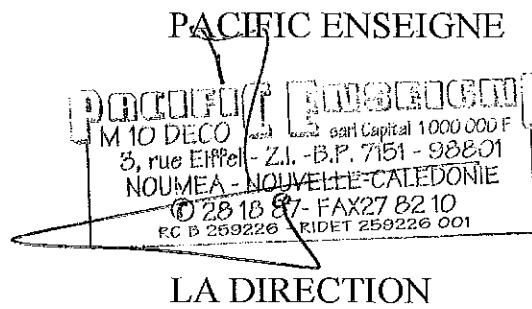
Ce point sera traité en semaine 50.

Par ailleurs, nous avons réorganisé cet atelier (zone de travail et de stockage), afin de limiter tous risques d'incendie (organisation, signalétique).

Concernant le compresseur d'air, celui-ci a fait l'objet d'un remplacement par une installation neuve.

Espérons que ces dispositions répondront à vos attentes,

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Copie